

PROCÈS-VERBAL DES MISES EN CANDIDATURES

ÉLECTION 2003

Procès-verbal des mises en candidatures reçues durant la période du 19 septembre au 10 octobre 2003 à 16h30 pour l'élection régulière du 2 novembre 2003.

Le résultat est le suivant :

AU POSTE DE MAIRE :

Ayant reçu 2 candidatures au poste de maire, il y aura donc élection entre :

- Monsieur Rémy Belley
- Monsieur Daniel Boudreault

CONSEILLER SIÈGE #1 :

Ayant reçu 2 candidatures au poste de conseiller au siège #1, il y aura donc élection entre :

- Madame Ginette Boily
- Madame Karine Lavoie

CONSEILLER SIÈGE #2 :

Ayant reçu 2 candidatures au poste de conseiller au siège #2, il y aura donc élection entre :

- Madame Dominique St-Pierre
- Monsieur Mario Tremblay

CONSEILLER SIÈGE #3 :

Ayant reçu qu'une candidature au poste de conseiller au siège #3, par conséquent Monsieur Clément Tremblay est élu par acclamation .

CONSEILLER SIÈGE #4 :

Ayant reçu qu'une candidature au poste de conseiller au siège #4, par conséquent Monsieur Raynald Godin est élu par acclamation.

CONSEILLER SIÈGE #5 :

Ayant reçu 2 candidatures au poste de conseiller au siège #5, il y aura donc élection entre :

- Monsieur Gilles Gaudreault
- Monsieur Benoit Lavoie

CONSEILLER SIÈGE #6 :

Ayant reçu qu'une candidature au poste de conseiller #6, par conséquent Monsieur René Boiteau est élu par acclamation.

Je soussignée, Suzanne Gaudreault, présidente d'élection certifie sous mon serment d'office que j'ai transmis à chacun (e) des candidats(es) élus (es) un avis écrit le proclamant élu et ce, de la manière et dans les délais fixés.

Suzanne Gaudreault, présidente d'élection